



Les droits de l'enfant ont été reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de l'ONU le 20 novembre 1989.

4 principes fondamentaux :

- La non-discrimination
- La priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant
- Le droit de vivre, de survivre et de se développer
- Le respect des opinions de l'enfant

L'équipe de l'accueil périscolaire maternel a tenu à participer à cet événement en expliquant aux enfants par le jeu leurs droits :

- Création de passeport : « passeport adapté » (Droit à une identité et Droit de s'exprimer par le moyen de son choix)
- Monstres et bobos : « jeu de société » (Droit à la santé)
- Créer sa maison de rêve : « dessin Kapla et Légo » (Droit à un logement)
- Protège doudou ! : « jeu sportif » (Droit à la protection)
- La fleur de la nutrition : « sensibilisation » (Droit à une alimentation équilibrée et nourrissante)



30e anniversaire de la  
Convention internationale  
des droits de l'enfant

Le mercredi 20 novembre 2019



Un spectacle de la compagnie « la clef » a été proposé aux enfants dans la matinée.

